

ARRÊTÉ N° 12/2024 : DELEGATION A MADAME CAMILLE LACHERÉ, DIRECTRICE DES FINANCES D'UNILYS, POUR LE PILOTAGE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE OUVERTE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature aux responsables de service ;

VU l'arrêté de nomination n° 2712020PI en date du 22/10/2020 de Madame Camille LACHERÉ en qualité de Directrice des Finances d'UNILYS ;

VU la délibération du bureau syndical, n° BS 240515-2, en date du 15 mai 2024, autorisant le Président à signer, avec la Caisse d'Épargne, une convention relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par cette convention ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP),

ARRÊTÉS

ARTICLE 1 : Madame Camille LACHERÉ, Directrice des Finances d'UNILYS, reçoit délégation pour piloter la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Épargne. Ce pilotage consistera, après la transmission par la Caisse d'Épargne de codes d'accès et de lien vers l'outil de gestion en ligne, à procéder à des demandes de versements et à des remboursements, à la convenance du syndicat, selon les besoins de ce dernier.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Camille LACHERÉ, Directrice des Finances d'UNILYS, Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'UNILYS, reçoit délégation pour piloter la ligne de trésorerie.

ARTICLE 3 : Cette délégation est donnée pour la durée du mandat.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera délivrée à :

- Madame Camille LACHERÉ
- Monsieur le Receveur du Syndicat Intercommunal

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

7/06/2024

Transmis en Préfecture et affiché le

7/06/2024

Signatures :

Camille LACHERÉ
Directrice des Finances d'UNILYS


Arnaud PERICARD
Président du syndicat intercommunal